

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL,
DE LA SECURITE SOCIALE
ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA NOMINATION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

47-82 du 15/5/77
DECRET N° / MTSSJ . DGFP. DGPCE R006
Portant intégration et nomination de
~~Monsieur~~ IBOUKA Rigobert dans les cadres de
la catégorie I hiérarchie I des Services
Sociaux (Santé Publique)

LE PREMIER MINISTRE

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/4 du 7.12.1984 portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.3.1984 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 65/4 du 12.2.1965 abrogeant et remplaçant
le décret n° 63/376 du 22.11.1963 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie A I des services de Santé
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le régi-
me des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/105/FP du 5.7.1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/407/FP du 5.7.1962 fixant les caté-
gories et hiérarchisations des cadres créés par la loi n° 15/62 du
3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/193/FP du 5.7.1962 relatif à la no-
mination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
(/u le décret n° 63/31/FP-SE du 26.3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses
articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-SE du 24.2.1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglement-
aires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fi-
xant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/856 du 8.2.1984 portant nomination
du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 85/1172 du 10.12.1986 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/1173 du 10.12.1986 portant organisa-
tion des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/200 du 5.3.1985 déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,

avancements et révisions des situations administratives
des agents de l'Etat ;

Vu le Protocole d'Accord du 05/08/70 signé entre l'URSS et la République Populaire du Congo;

Vu la lettre n° 4004/MESS-CAB-DCB du 05/08/1986, du Directeur de l'Orientalisation et des Bourses transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

D E C R E T E:

ARTICLE 1er: - En application des dispositions combinées du décret n° 65/44 du 12/2/65 et du Protocole d'Accord du 5/8/70 susvisés, ~~Monsieur~~ MB ~~KA~~ (Rigobert), né le 18 janvier 1957 à Brazzaville, titulaire du diplôme de Docteur en Médecine Spécialité: Pédiatrie, obtenu à l'Institut de Médecine et de Pédiatrie de Leningrad (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 4ème échelon Stagiaire, indice 1110. /

ARTICLE 2: - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3: - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera ~~publié~~ ~~et~~ ~~communiqué~~ partout où besoin sera. /

Brazzaville le 10 AOUT 1987

Par le Premier Ministre

Le Garde des Sceaux,

Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Justice,

Commandant Dieudonné KIMBEMBE

Ingénieur Edouard POUNGUI

AMPLIATIONS

JORPC.....1
DGFP/DGPCE.....3
DGFP/BST.....3
DGB.....3
DCF.....1
MSAS.....2
DGSP.....2
INTERESSE.....1
DCSSIER.....3
SGG/BC.....2